

Département de la Moselle
Arrondissement de Sarrebourg

Séance n° 5-2023

COMMUNE DE NIDERVILLER

Conseillers élus : 15
en exercice : 14
Membres présents : 11
Membres absents : 3
Procurations : 2

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du 27 juin 2023
à 19 heures**

Le Conseil Municipal de la commune de NIDERVILLER s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances après convocation du 22 juin 2023 sous la présidence de Madame Marie-Véronique BUSCHEL – Maire

Membres présents :

MM Fabien HENRY - Mathieu POIROT - Mmes Audrey FROEHLICH - Mylène FAUL – MM Gérard MICHEL - MM Philippe PIERRON - Frédéric SCHERRER - Damien GUENAIRE - Mmes Marine FRISSON - Marjorie ZIMMERMANN

Absents excusés : Mme Marie-Françoise CHIROL donne procuration à Mme Marjorie ZIMMERMANN ; M. Yannis BLAISE donne procuration à M. Frédéric SCHERRER

Absent : M Jonathan WEIBEL

Quorum :

Secrétaire de séance désignée par vote : Fabien HENRY

Désigné à l'unanimité

DCM n° 2023D2706-06

Objet : Choix et achat d'un logiciel chasse

Madame la Maire rappelle au Conseil municipal la délibération N° 2022D0812-04 adoptée lors de sa séance du 8 décembre 2022 pour l'acquisition du logiciel CHAZ.

Le concepteur étant confronté à des difficultés d'autorisation d'exploitation du logiciel, les communes ont réceptionné des offres d'autres distributeurs de logiciels gérant la chasse.

Des tractations sont en cours au niveau de la CCSMS pour l'obtention de marchés à tarifs optimisés.

Il est toujours établi que les frais d'achat de maintenance du logiciel sont déduits du produit de la chasse au même titre que les cotisations du receveur et du greffier.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- autorise Madame la Maire à engager l'ensemble des démarches pour le choix le plus judicieux d'un logiciel chasse
- et à signer l'ensemble des documents nécessaires à l'acquisition et l'installation du logiciel

Département de la Moselle
Arrondissement de Sarrebourg

Séance n° 5-2023

COMMUNE DE NIDERVILLER

Pour extrait conforme, délibération notifiée et
rendue exécutoire, par transmission à la Sous-
Préfecture, le 27 juin 2023.

La Maire,
Marie Véronique BUSCHEL

